

République Française
Département des Pyrénées-Atlantiques

Nombre de membres en exercice 12
Qui ont pris part à la délibération 9
Nombre de suffrages exprimés 10
Date de la convocation : 25/08/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE LA
COMMUNE DE NAVARRENX**

SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil-vingt-cinq et le trois septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de NAVARRENX se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la Présidence de Mme Nadine BARTHE, Maire.

Présidence : Mme Nadine BARTHE

Présents : Mesdames BARTHE Nadine, LEMBEYE Natacha, ROUGIER Tiphaine, SAUVÉ Magali, LAVAUZELLE Nadia, Mme CHOPIN Marjorie
Messieurs PIERAGNOLO François, PUHARRÉ Michel, BOURROUILH Joël, CAZALET
Henri

Absente : Mme DODOGARAY Christelle

Excusé : Mr GOICOCHÉA Loïc

Secrétaire : M. PUHARRÉ Michel

Mr GOICOCHÉA Loïc donne procuration à Mme BARTHE Nadine.

Mr CAZALET Henri ne participe ni aux débats ni au vote, et sort de la salle du conseil.

**OBJET : MOTION DE PROTESTATION CONTRE LE PROJET INDUSTRIEL E-CHO
ENERGIE EN BEARN ET PAYS BASQUE**

Délibération n° 09-09-2025

Mme le Maire met à la disposition du conseil municipal une motion de protestation contre le projet industriel E-CHO ENERGIE en BEARN et PAYS BASQUE, dont copie ci-jointe.

Après en avoir largement délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants (moins un élu ne participant ni aux débats ni au vote), adopte cette motion de protestation.

Cette délibération sera transmise à la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Fait et délibéré, à NAVARRENX, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Nadine BARTHE



Envoyé en préfecture le 08/09/2025

Reçu en préfecture le 08/09/2025

Publié le



ID : 064-216404160-20250903-09092025-DE



Publié le : 18/09/2025 10:31 (Europe/Paris)

Par : COMPTABILITE

https://www.ville-navarrenx.fr/documents_administratifs/39925

MOTION DE PROTESTATION CONTRE LE PROJET INDUSTRIEL E-CHO ÉNERGIE EN BÉARN ET PAYS BASQUE

Dans le Béarn et le Pays basque, le projet industriel E-CHO, porté par Elyse Energy, soulève de nombreuses inquiétudes. Ce projet qui prétend répondre aux défis environnementaux, interroge sur son impact écologique, sa viabilité économique et sa pertinence face aux besoins des populations locales.

Le projet E-CHO d'Elyse Energy, qui s'implanterait à Lacq, repose sur un système de trois usines distinctes. La construction d'une usine de production d'hydrogène (HyLacq) comme matière première pour alimenter deux usines qui produiraient du e-méthanol (eM Lacq) pour le transport maritime et l'industrie chimique et du bio-kérosène pour "décarboner" le transport aérien (BioTJet).

Elyse prétend que le projet BioTJet pour la production d'e-bio kérosène contribuera de manière significative à la décarbonation du secteur aérien. La réalité est tout autre étant donné que le site ne produira qu'environ 1% du carburant aérien alternatif français. D'une part, les impacts de l'utilisation de biomasse étant abordés de façon partielle, le projet ne sera pas du tout « bas-carbone » sur la totalité du cycle. D'autre part, pour des raisons techniques et financières, les compagnies aériennes ne veulent ni ne peuvent incorporer assez de carburant alternatif dans les moteurs d'avions.

Les prévisions de la part incorporable de carburant de synthèse ont été déjà revues à la baisse pour 2030 (actuellement inférieure à 1 % en moyenne). La raison d'être du projet BioTJet est donc remise en question : les carburants de synthèse arriveront trop tard pour décarboner suffisamment l'aviation d'ici 2050, sans modération du trafic (et a fortiori avec l'augmentation attendue du trafic aérien d'ici 20 ans).

Elyse Energie annonce avoir besoin de 500 000 tonnes de Biomasse (déchets et résidus/sous-produits forestiers), avec une dérive possible sur la terminologie du « résidu forestier » (désignant ce qui n'est pas l'objectif premier du processus de production), notamment à travers les dérogations possibles au principe de la sécurité des approvisionnements énergétiques. Les usages du bois doivent rester priorités comme l'ONF le définit actuellement dans ses contrats d'approvisionnements à savoir le bois d'œuvre, le bois industrie (transformation), puis le bois énergie. Cette priorisation devrait également s'étendre aux ventes de bois sur pied, dont les invendus (entre 35% et 40%), ne sauraient être mobilisées pour alimenter la filière « biocarburant ».

Nous alertons sur les injonctions qui pourraient provenir de différents courants pour « adapter la forêt au changement climatique », en accélérant la décapitalisation de la forêt, au moment où un ralentissement de l'exploitation et un changement des méthodes de production seraient nécessaires pour y faire face. La forêt joue un rôle crucial contre le changement climatique en réduisant les températures et en protégeant la biodiversité et le cycle de l'eau.

La surexploitation des forêts nuit au stockage du CO2 et induit des dysfonctionnements dans le cycle de l'eau, aggravant l'érosion des sols et augmentant le ruissellement. En Béarn, les catastrophes climatiques, telles que les pluies diluviennes, ont des conséquences dramatiques sur les collectivités.



Les sites projetés par E-CHO sont situés sur un bassin déjà fortement im- et à proximité d'habitations. Les populations voisines seront exposées à la production d'hydrogène, un gaz réactif et potentiellement dangereux. Les problèmes liés aux électrolyseurs de grande puissance, qui sont encore en phase expérimentale, ajoutent à cette inquiétude.

Le projet d'électrolyse nécessite une énorme quantité d'énergie de 4,5 TWh, équivalente à la consommation annuelle des Pyrénées-Atlantiques, entraînant un bilan énergétique négatif. Cela représente environ 60 % de la capacité d'un réacteur nucléaire. Des questions se posent sur la capacité du réseau à fournir cette électricité sans ajouter de minicentrales nucléaires, et sur l'impact potentiel sur les prix de l'électricité pour le grand public. De plus, le site de production d'hydrogène HyLacq d'Elyse Energy dépendra d'une adaptation du réseau électrique, et la dénomination "hydrogène vert" est trompeuse, car elle implique l'utilisation exclusive d'énergies renouvelables, ce qui n'est pas le cas ici. En outre, dans un contexte de tensions énergétiques attendues, nous devons nous interroger sur les priorités d'usage et ne pas dédier de tels niveaux d'énergie à un transport aérien superflu.

Sur le plan énergétique, on pourra surtout déplorer la promotion d'une technologie extrêmement gourmande qui conduit à transformer de l'énergie et non à en générer, avec de colossales pertes d'efficacité si l'on compare l'énergie consommée et celle produite.

L'implantation du complexe industriel E-CHO sur le bassin de Lacq induit des risques technologiques à la source de dangers pour les riverains, s'avère irréaliste quant à la ressource en biomasse, sans certitude quant à la viabilité sur le plan de la technique du procédé industriel, à haut risque pour le puits de carbone forestier et questionne sur les impacts de ses besoins énergétiques.

Il est impératif de protéger notre environnement et de penser à l'avenir de nos régions. Les projets E-CHO, au-delà de leurs prétentions écologiques, risquent de compromettre l'équilibre de notre écosystème en raison de leurs conséquences nuisibles pour l'environnement, la santé des riverains et l'économie locale et nationale.

Nous demandons :

- La suspension immédiate du projet industriel E-CHO et de tous les méga-projets industriels faisant appel, pour leur process, à la biomasse en impliquant une forte consommation d'eau ou d'énergie;
- La réalisation d'une évaluation holistique, exhaustive et approfondie des risques environnementaux et sanitaires de ces projets ;
- La prise en compte de la position des acteurs de la FIBNA qui anticipe que le manque de ressources à un prix abordable se fera au détriment de la filière actuelle ;
- La réaffirmation du principe de hiérarchisation des usages, le bois devrait être utilisé en fonction de sa valeur ajoutée économique et environnementale la plus élevée ce qui désigne d'abord les produits à base de bois, puis l'allongement de la durée de vie des produits à base de bois, puis la réutilisation, puis le recyclage, puis la bioénergie et en dernier lieu l'élimination ;
- L'appropriation par les élus locaux des enjeux liés à la ressource et à la filière en place en vue de formuler des propositions pour améliorer l'état et l'exploitation des forêts locales dans une logique de durabilité, de circuits courts et de soutien aux filières locales ;
- La réorientation des investissements publics vers des projets réellement durables et respectueux de notre biodiversité.

